

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 507

présenté par

M. Le Fur, Mme Le Callennec, M. Lurton et M. Le Ray

à l'amendement n° 487 de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« VIII. – En conséquence, compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et le département de la Loire-Atlantique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.